



Pôle nord-est

Quelques nouvelles du CE

juin 2014

Déclaration liminaire de la CGT	2
1. Arrêté des comptes du CE au 31 décembre 2013	3
2. Comptabilité analytique site par site.....	3
3. Action sociale et culturelle par antenne.....	4
4. Infos biens de locations du CE pôle Nord-Est.....	6
5. Budget de fonctionnement du Pôle en 2013	6
6. Compte-rendu du CCE des 12 et 13 juin.....	7
7. Présentation des nouvelles fonctionnalités de "MonKiosque"	8
8. Questions diverses.....	9

La mobilisation des intermittents contre l'agrément de la convention Unedic va-t-elle cesser après les déclarations de Manuel Valls ? Rien n'est moins sûr. Le gouvernement, comme il le fait depuis le début du mouvement, continue à souffler le chaud et le froid. L'accord du 22 mars est rejeté par la quasi-totalité des salariés concernés, sa négociation a été un véritable déni de démocratie, les signataires sont minoritaires dans le secteur, la plupart des acteurs reconnaissent la nécessité d'une remise à plat sur la base de propositions constructives et chiffrées et pourtant Manuel Valls veut agréer l'accord sur l'assurance chômage au 1er juillet.

Le paradoxe est criant. Comment croire en la loyauté d'une démarche qui commencerait par appliquer un dispositif que l'on prétend redéfinir ? Qu'est-ce que ce subterfuge pour tenter de passer au-dessus des festivals d'été ? Qui le ministère de la culture pense-t-il ponctionner pour trouver la centaine de millions nécessaires pour "différer le différé". Je signe d'abord et je discute après ? Croit-on les intermittents tombés de la dernière pluie ? Ne serait-il pas plus sage de faire un moratoire, le temps de négociations loyales et sérieuses ? Ne se souvient-on pas de l'été 2003 et de l'accord Medef Cfdt qui a permis d'exclure les plus fragiles, indemniser les plus hauts revenus et n'a en rien empêché les abus ?

En réalité, ce qui se joue dans cette démarche qui sent le bricolage et l'improvisation (le député Jean-Patrick Gilles est arrivé en sueur avec près de 2 h de retard à Matignon pour remettre son rapport), c'est la volonté gouvernementale de préserver coûte que coûte les signataires de l'accord pour mieux faire passer le "pacte de responsabilité". Entre Avignon et Bruxelles, François Hollande a fait son choix. Il est droit dans ses bottes, les marchés peuvent

être rassurés. Il n'a manifestement tiré aucune leçon de la Berezina des Municipales et du Waterloo des européennes. Sourd aux aspirations des populations, il prend ainsi le risque, dans un climat de tension inédite dans le pays, d'une fracture sociale et d'un déficit d'image aux conséquences irréparables. Si le festival d'Avignon, les Francofolies et le Festival d'Aix sont annulés cette année, les conséquences iront bien au-delà du spectacle vivant.

Pourtant des solutions alternatives existent. L'une d'elles passera par une mise à plat de la question de l'emploi dans tout le secteur audiovisuel et donc aussi à France télévisions. La question de la réintégration de l'activité sur la base de l'emploi permanent doit être clairement posée. Il faut plus que jamais que la logique des décrets Tasca qui obligent les chaînes à passer par des producteurs et prestataires privés soit remise en cause pour endiguer la "permittance ou l'intermanence" et réguler l'emploi.

Car le système est vicié à la base. Et au-delà de l'intermittence, on ne peut ignorer les relations consanguines entre la production privée et les chaînes, dont l'affaire Bygmalion est un des symptômes. Nous attendons avec impatience les conclusions du juge Van Ruymbeke, sans nous laisser emporter par la spirale médiatique ni par la soif des coupeurs de tête qui feraient mieux de balayer devant leur porte avant de donner des leçons de citoyenneté. Ce n'est pas d'un audit des comptes dont France Télévisions a besoin. Le dernier à l'avoir fait était un certain Patrick de Carolis et son bras droit de l'époque, venu de Bercy. Et les conclusions étaient sévères, préconisant rien de moins que la suppression de la filière production, la réforme des régions, le rapprochement des rédactions nationales...

On ne gouverne pas contre le peuple. François Rebsamen ne doit pas agréer la convention Unedic.

Arrêté des comptes du CE au 31 décembre 2013

Cet arrêté des comptes a été présenté et validé sans réserve par l'expert-comptable, M. Bastian.

Il a, au passage, salué le travail sérieux qui a été effectué sur l'exercice 2013 par les différents trésoriers des antennes, et particulièrement par la trésorière du pôle, Annabelle Igier.

L'expert-comptable a tenu à préciser que cet arrêté s'était fait sans le versement intégral de la subvention 2013, qui n'est d'ailleurs pas encore versé à ce jour.

Ces remarques (mais qui ne sont pas des réserves dans sa certification) se sont faites sur :

L'antenne de Strasbourg qui avait « trop » de trésorerie de côté à son avis. Cela s'explique par le fait qu'avant la dévolution en CE de pôle, cette antenne avait l'intention d'investir dans un achat immobilier, et qu'elle provisionnait cet achat depuis plusieurs années.

Le peu de dépenses sur la ligne « formation des élus ». Cela s'explique d'une part par le fait que les élus du CE en sont maintenant à 3 ans 1/2 de mandat, et d'autre part par la difficulté à se dégager du temps en plus de leur travail, et de leurs mandats pour effectuer des formations. Le bureau du CE va toutefois être vigilant par la suite à favoriser à son niveau la formation des élus.

Comptabilité analytique site par site

Selon la loi du 5 mars 2014, ce type de comptabilité ne sera obligatoire qu'à partir de 2015, mais la trésorière a souhaité commencer à se prêter à l'exercice pour que tout le monde soit rodé le moment venu.

Il peut donc tout de même y avoir quelques légères erreurs d'imputation dans ce compte rendu analytique 2013.

Action sociale et culturelle par antenne

Picardie

L'antenne affiche pour l'exercice 2013 un produit de 36.438 €. Le total des charges pour 2013 est de 39.323 €.

L'antenne apparaît donc légèrement déficitaire sur l'exercice 2013, de 2.884 €, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet. D'une part, parce que la totalité de la subvention n'a pas encore été versée pour l'exercice 2013 et d'autre part parce que la réserve de trésorerie de l'antenne permet de faire face à ce genre de retard de versement.

La principale dépense des actions sociales de Picardie en 2013 a été la fête et les cadeaux de Noël salariés et enfants (environ 13.000 €). Viennent ensuite les subventions chèques-vacances, les tickets de cinéma, la participation aux voyages organisés par le CE, les chèques rentrée scolaire, la sortie enfant, le pique-nique de l'été, l'opération « livre de l'été ».

Nord Pas-de-Calais

L'antenne de Nord-Pas-de-Calais affiche 93.450 € de produit pour 108.800 € de dépenses. Les réserves de trésorerie couvrent largement cet excédent de dépenses. Le plus gros poste de dépenses est là aussi Noël (cadeaux salariés, enfants et fête) pour un total de 31.174 €. Viennent ensuite les chèques vacances pour 27.989 €, les voyages pour 17.403 €. La rentrée scolaire reste un poste important, suivie de peu par les achats de cinéma.

A noter : l'antenne a déjà provisionné le renouvellement du camion si l'actuel tombe en panne. Il n'y aura donc pas de « rupture » dans le service aux salariés.

Champagne-Ardenne

L'antenne de Champagne Ardenne affiche un produit de 37.707€ pour 36.925€ de dépenses. L'expert-comptable a souligné que dans cette antenne, on avait parfaitement utilisé les subventions, sans toucher à la réserve de trésorerie.

Le premier poste de dépenses est la fête et cadeaux de Noël, pour un montant de 15.901€. Viennent ensuite les voyages pour 7.899€. Le Livre de l'été reste une dépense importante, du fait du cocktail dinatoire qui est organisé pour la remise des livres.

A noter : l'antenne vient de renégocier son contrat avec une nouvelle société pour les distributeurs de café, ce qui permettra d'assurer un revenu supplémentaire pour l'exercice 2014.

Lorraine

L'antenne de Lorraine affiche 69.332€ de produits, dont près de 3.000€ de ristourne des distributeurs de café, pour 66.718€ de dépenses. Le plus gros poste de dépenses est celui des voyages, pour 32.895€. Vient ensuite Noël pour 14.210€ et la billetterie et achats de bien-être.

A noter : l'antenne n'a pas organisé de Repas de CE, il faudra y penser pour 2014 car dans toutes les antennes, ces repas en commun sont des moments de convivialité chers aux salariés.

.../...

Action sociale et culturelle par antenne (suite)

Bourgogne

L'antenne de Bourgogne affiche un produit de 54.247€ (dont 5.570€ de recettes sur les distributeurs, mais l'antenne de Bourgogne est propriétaire de ses distributeurs), pour 21.123€ de dépenses.

Le plus gros poste de dépenses est Noël (13.539€), suivi du repas du CE, pour 6.774€. Un montant important mais à Dijon, le repas est organisé au restaurant, ce qui explique le coût élevé. Viennent ensuite la rentrée scolaire et les spectacles.

A noter : l'antenne n'a pas organisé de voyage en 2013, car elle a financé un voyage important en avril 2014, un circuit dans l'Ouest Américain.

Franche Comté

L'antenne de Franche-Comté affiche 36.471€ de produits pour 33.033€ de dépenses. Le plus gros poste de dépenses est Noël pour 10.720€, suivi par les voyages et le repas du CE.

A noter : l'antenne de Franche-Comté a fait des investissements importants (bloc frigorifique pour les achats groupés et renouvellement du camion) et réussi à garder de bonnes réserves de trésorerie.

Alsace

L'antenne d'Alsace affiche 82.841€ de produits pour 65.620€ de dépenses. Le plus gros poste de dépenses est sur Noël (23.604€) puis les voyages (16.227€). Vient ensuite le cinéma, la rentrée scolaire et la lecture d'été.

A noter : l'excédent de trésorerie pourrait permettre d'acheter un bien plus important à Chatel (en Haute-Savoie), puisque c'est l'un des projets proposé par la commission sociale d'Alsace aux élus du Pôle Nord Est.

Infos biens de locations du CE pôle Nord-Est

Pour les biens immobiliers du CE pôle Nord-Est, de grosses dépenses de rénovation et de mises aux normes ont dû être engagées sur les chalets des Vosges et du Jura sur 2013 et 2014, mais à part ces dépenses indispensables, les recettes des locations couvrent à peu près les charges habituelles des salaires versés aux gardiennes des chalets.

La vente du terrain de loisirs d'Eschau en Alsace a été votée par les élus du pôle, étant devenu largement déficitaire (environ 6.000 € de charges sur 2013 pour 264 € de produit de location). La vente a été réalisée pour un montant bien plus important que prévu et les élus étudient la possibilité d'acheter grâce au produit de la vente un autre bien immobilier plus attractif pour les salariés du pôle. La commission sociale d'Alsace souhaite qu'il se situe à Chatel.

Les 2 mobil-homes du CE du pôle sur la côte picarde ont connu un franc succès, une offre similaire sur la même période printemps-été-automne va être proposée aux salariés du pôle pour 2015, peut-être pas les deux forcément au val d'Authie. Même des salariés d'Alsace et de Lorraine ont effectué des réservations en 2014 sur ces mobil-homes, cela prouve que cette offre à tarif très avantageux complète bien les 3 offres « montagne » déjà existantes des chalets des Vosges et Jura.

Il reste d'ailleurs des disponibilités pour les mobil-homes du Val d'Authie sur septembre. Vous pouvez contacter Carole Herbin à Reims (ou Annabelle Igier en son absence) pour les infos et réservations.

Budget de fonctionnement du Pôle en 2013

Le budget de fonctionnement 2013 affiche un résultat très largement excédentaire.

Cela s'explique par le fait que la trésorière du pôle avait anticipé des changements de dépenses importants et inédits pour l'exercice 2014, et avait du coup budgétisé une large non-dépense 2013 pour ne pas être bloqué en 2014.

En effet, la négociation sur les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP) vient de s'achever, et dans l'équilibre d'ensemble qui a été obtenu, l'accord prévoit que le coût des commissions non-obligatoires sera assumé par le CE. Il s'agit des frais de transports et de repas pour les commissions actions sociales, lutte contre les discriminations, filière production, développement durable.

D'autre part, une partie des salaires des secrétaires de CE du pôle va devoir être supportée aussi par le budget du CE.

De plus, la subvention 2014 pourrait baisser par rapport à 2013 en raison du nouveau mode de calcul légal et de la baisse de la masse salariale.

La trésorière a donc fait des projections sur ces nouveaux postes de dépenses, et a préféré anticiper sur 2013 une réserve, pour que les instances CE continuent de fonctionner normalement les années suivantes.

Compte-rendu du CCE des 12 et 13 juin

Marc Chauvelot fait un compte rendu détaillé de cette importante séance de CCE (voir compte rendu)

- Bygmalion

Les élus du CCE ont obtenu de la direction qu'elle leur transmette toutes les informations sur les contrats passés avec la sulfureuse machine à financer l'UMP. Quelle que soit la décision du juge Van Ruymbeke on ne peut que déplorer la grave atteinte à l'image de France télévisions que cette affaire à rebonds aura déjà produite.

-Arrêté des comptes 2013

La situation financière de FTV n'est pas bonne, même si elle s'avère moins pire que ce qu'on pouvait craindre. Pour la CGT, le modèle de la télévision publique est à reconstruire après la déstabilisation qu'aura entraîné la suppression de la publicité sans compensation.

-Emploi

La tendance est à la diminution globale de l'emploi avec une impressionnante diminution des postes non permanents. Va s'y ajouter les effets du Plan de Départs Volontaires (PDV) et au total, d'ici fin 2015, ce sont plus de 700 postes qui auront disparu des effectifs globaux de France télévisions. Une saignée sociale sans précédent.

- Info 2015

Le projet de fusion des rédactions nationales avance à grands pas. Cette fusion se traduira par la disparition de la Rédaction Nationale de France 3 et la création d'une grande rédaction de France télévisions. A la clé une hypercentralisation éditoriale pour un projet d'économies de grande ampleur.

- Diversité

Un premier bilan de l'utilisation de « *allo discrim* » a pu être effectué. Il s'agit d'un site que tout salarié de FTV peut contacter de manière anonyme pour être renseigné par des juristes indépendants en cas de suspicion de discrimination sur son lieu de travail : www.allodiscrim.fr (code employeur : 1277).

A ce jour, 40% des cas ont relevé d'une discrimination avérée et ont été réglés au bout de 1 à 2 courriers envoyés à la direction de FTV.

30% des cas n'entraient pas dans l'un des 20 critères de discriminations selon le droit français, mais d'« inégalité de traitement ». Pour les élus ce constat est grave, et ils demandent à la direction de se pencher sur ces problèmes d'inégalité de traitement, même s'ils n'entrent pas dans le cadre juridique de la discrimination.

- Rapport handicap 2013

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 4,45% à France télévisions, loin de l'obligation légale de 6%, même si un léger mieux est constaté. Comment faire progresser l'égalité des chances dans une entreprise soumise à une telle pression sur l'emploi?

.../...

Compte-rendu du CCE des 12 et 13 juin (suite)

- Consultation sur le "Kasat" :

Son utilisation à FTV est suspendue en attendant l'information/consultation de l'Instance de Coordination des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (ICCHSCT) du 4 juillet. Pour rappel, le Kasat est un véhicule léger équipé pour l'envoi de fichiers. Au-delà des problèmes techniques soulevés dans les antennes utilisatrices, les élus alertent dans les différentes instances sur les modalités de son utilisation, prévues par la direction sans recours à un technicien vidéo, mais avec une mise en œuvre par un journaliste. Pour les élus, cette utilisation constitue une menace sur la sécurité des personnes, sur l'emploi des techniciens vidéo, et sur les conditions de travail des journalistes.

La volonté de la direction de FTV est d'en commander 20 d'ici fin 2015.

- Journée de solidarité pour les journalistes au décompte horaire

L'accord du 28 mai 2013 n'a pas prévu le traitement de cette obligation légale. La direction a tenté de faire valider une proposition par les élus du CCE alors que ce point relève de la négociation collective avec les organisations syndicales. Les élus du CCE l'ont fermement rappelé à la direction en refusant de rendre un avis.

7

Présentation des nouvelles fonctionnalités de "MonKiosque"

« Mon kiosque » est l'espace intranet collaboratif déjà existant. L'information devant les élus CE concernait son extension au temps de travail et aux absences. Mme Bayol projette de mettre en service ce nouveau volet au 1er septembre 2014.

A partir de cette date, ce sont les salariés qui saisiront eux-mêmes leurs demandes de congés de manière dématérialisée, comme leur feuille de service. Techniquement, Mme Bayol attend des améliorations du logiciel, en effet, pour l'instant il n'est pas accessible de l'extérieur de France 3, et les salariés au décompte horaire ne peuvent pas saisir leurs heures de début et de fin de travail.

Les élus s'inquiètent, eux, de la suppression de tâches habituellement effectuées par les assistantes de l'organisation, des tâches transférées aux salariés déjà pleinement occupés par leur cœur de métier.

Questions diverses

1. Mesures individuelles 2013

Les chefs de service doivent remettre au service RH leurs propositions de promotion salariale avant fin juin. S'agit-il bien des propositions pour 2013 uniquement ?

Oui la DRH du pôle l'a confirmé, même s'il a été conseillé aux chefs de service de réfléchir à une logique sur des mesures individuelles sur 2 années. La DRH a confirmé aussi que les élus DP et DS seront à nouveau convoqués en septembre en vue de la réunion « comité salaires 2014 ». Espérons que cette fois la direction fournira aux élus des documents complets, vérifiés, exacts, nécessaires à un examen sérieux et juste des situations salariales dans notre antenne.

2. Transpositions

Nombre de salariés ayant contesté leur avenant au contrat de travail n'ont toujours pas reçu de réponse de la direction. Mme Bayol confirme que ce n'est pas un oubli, que la direction est actuellement en train de leur répondre. Elle a rappelé qu'en cas de désaccord sur cette nouvelle proposition, et après épuisement de l'examen des solutions en interne, il faudra que les salariés insatisfaits en passent par les Prud'hommes. Pour rappel, l'harmonisation n'est appliquée sur la paie qu'une fois que l'avenant de transposition a été signé.

3. Série « Grande Guerre »

Un point antenne sera à l'ordre du jour du CE de juillet, mais le directeur du pôle a informé les élus de la mise en œuvre des reportages « grande guerre » qui seront diffusés dans nos JT pendant 4 ans, à compter du 1er août 2014, date anniversaire de la déclaration de la 1^{ère} guerre mondiale.

Le référent éditorial sur le pôle est Didier Cagny. Ces reportages d'1min30 sont fabriqués intégralement en interne, ce que saluent les élus : par la vidéographie de Nancy, les rédacteurs et JRI des antennes du pôle Nord-Est, et les équipes légères de la filière du pôle. D'autre part, le car de Strasbourg est actuellement parti pour Sarajevo, et un web-doc en co-production est prévu. S'annoncent donc 4 années de commémoration pendant lesquelles les moyens humains et techniques du Pôle Nord Est pourront être prioritairement utilisés.

Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Nancy, Reims, Strasbourg, le 24 juin 2014

Vos élus CGT :

Laurence Carpentier (Nord Pas de Calais), Marc Chauvelot (Champagne Ardenne), Philippe Cornet (Nord Pas de Calais), Sandra Coutoux (Lorraine), Isabelle Debraye (Picardie), Gilbert Diem (Alsace), Carole Herbin (Champagne Ardenne), Annabelle Igier (Champagne Ardenne), William Maunier (Lorraine), Isabelle Petit-Felix (Bourgogne), Jean Picard (Bourgogne), Cyril Pinato (Alsace), Angélique Sergent (Lorraine), Sylvain Vargiu (Nord Pas de Calais), Isabelle Vieira (Lorraine).

Représentante syndicale : Véronique Marchand Lille ()

Prochain CE le 10 et 11 juillet à Dijon

Et d'ici là... RDV sur le site du CE : <http://ce-polenordest.fr/>

Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition

Compte rendu du CCE des 12 et 13 juin 2014

A l'ouverture de cette séance du CCE, les élus ont entre autres demandé à la direction de leur remettre les documents réclamés par le juge Van Ruymbeke dans le cadre de l'affaire Bygmalion. Rémy Pflimlin qui a dit vouloir dissiper les malentendus a accepté cette requête et un document a été remis aux élus en fin de séance.

Le PDG a expliqué que les règles concernant les appels d'offres européens (objet du litige) étaient en débat en 2010 et que Martin Ajdari avait attendu 2012 pour les systématiser pour tous les contrats au 1er euro (le directeur général délégué aux ressources, Fabrice Lacroix a précisé qu'en dessous de 207 000 euros c'était une simple mise en concurrence et qu'il n'y avait aucune obligation en dessous de 15 000 euros).

On verra comment le juge appréciera tout ça car il semblerait que d'autres contrats aient été passés avec Bygmalion par FTP (la régie publicitaire) et MFP (le producteur intégré de FTV). On a par exemple le cas d'un contrat d'assistance en vue de la privatisation de FTP. Un comble!

On a aussi appris en CCE que deux syndicats avaient demandé une "commission d'enquête parlementaire". Selon ses termes, le sous financement de France télévisions ne serait pas dû à la suppression de la publicité et à la baisse des ressources publiques mais à la gabegie financière qui règnerait à tous les étages. Un excellent prétexte donné à la tutelle pour amputer encore plus nos budgets. On se souvient de l'audit de la Cour des comptes demandé en 2005 par P.de Carolis. La réponse n'a d'ailleurs pas tardé puisque le secrétaire d'état au budget (Christian Eckert) propose de ponctionner les ressources de FTV pour financer la crise de l'intermittence...

Par ailleurs les élus ont fermement interpellé la direction sur l'application de l'accord du 28 mai 2013, que ce soit pour le temps de travail (paiement des heures supplémentaires) ou pour les comités salaire (régulation sociale).

La direction a affirmé que la paye de mai présentait beaucoup moins de problèmes mais qu'on avait un véritable problème pour homogénéiser les diverses informations. P.Papet a assuré de l'engagement fort de l'ensemble des équipes. Sur les comités salaires il reconnaît la difficulté dans leur tenue et renvoie au comité salaire national pour examiner les conditions de la mise en oeuvre de la politique salariale.

P.Papet a aussi informé les élus du dépôt d'une plainte contre "x" à propos de courriers dérobés et divulgués sur un blog syndical.

Situation générale

Le PDG a évoqué l'évolution de l'organisation "qui s'est faite sans recrutement extérieur" se félicite-t-il sauf que le nouveau directeur du dialogue social n'a été débouché du ministère du travail que depuis quelques mois.

Martin Ajdari (n°2 du groupe) parti au ministère de la culture est remplacé par Fabrice Lacroix lui même remplacé par Yves Garnier aux finances.

Thierry Langlois patron des programmes de France 3 est remplacé par Dana Hastier. Il serait en désaccord sur le devenir de France 3.

A ce propos la direction nous a indiqué que le rapport Brucy devait être remis le 16 juin, ce qui n'a pas été le cas. M.Pflimlin n'a pas fait de commentaire particulier sur la réforme des collectivités territoriales. Il a juste souligné que France 3 aura un grand rôle à jouer pour mener le débat public. Il a aussi rappelé que Clermont 1ère, une des chaînes locales privées emblématique (adossée au groupe La Montagne) était en train de fermer.

Les audiences du groupe sont plutôt meilleures avec +0,2 % pour France 2 à 14,2 % et +0,3 % pour France 3 à 9,6 % alors que celles de TF1 (-0,2) et M6 (-0,5) décroissent. On subira toutefois un impact très négatif du fait de la Coupe du Monde.

La situation de la publicité est préoccupante avec un recul de 3,5% à environ 5 M€ depuis le début de l'année 2014 dans un contexte national morose alors que le marché publicitaire semble redémarrer en Europe. Pourtant les résultats d'audience sur les cibles commerciales sont bons pour FTV lors des grands événements sportifs comme Roland Garros.

Sur les Outremer les audiences sont très bonnes dans les 3 stations mesurées par Médiamétrie : Guadeloupe 1ère (de 22 à 27%), Martinique 1ère (de 14,1 à 17,3%), Réunion 1ère (de 12,6 à 14,3%). Antenne Réunion n'atteint plus que 26,9%. Un récent sondage place Polynésie 1ère à 35,5%. Le PDG se félicite d'avoir obtenu les droits des matches de la Coupe du Monde pour les 1ères même si les chaînes privées ont saisi le CSA pour le contester.

Enfin le PDG évoque très brièvement la réduction des déficits publics et un nouveau plan d'économies qui devrait toucher l'ensemble des ministères.

Comptes 2013

Le président de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission économique du 5 juin.

Le budget prévoyait un équilibre à -130 M€ comprenant -90 M€ pour les coûts de restructuration et litiges. L'atterrissage se situe à -85 M€ dont 76 M€ de coûts de restructuration. On a donc un déficit de -8M€ là où on attendait - 41 M.

Ce résultat moins pire que prévu s'explique par l'impact du CICE (crédit d'impôt) et par la mise en œuvre du plan d'économies drastiques, en particulier sur le dos des précaires dans les régions de France 3.

La question du numérique est abordée : "*La présentation des comptes de FTVEN n'est pas claire*", reconnaît M. Lacroix. Une partie de ses coûts est logée dans les autres activités comme l'info nationale. Son souhait est de clarifier ces comptes d'ici 2015. Il est vrai qu'on ignore si la masse salariale est intégralement comprise dans les 76 M€ de le budget de FTVEN.

La tendance baissière de la ressource publicitaire est alarmante alors que la trajectoire économique du COM prévoit une tendance inverse.

La preuve par les chiffres. La publicité a rapporté 435 M€ en 2011, 373 M€ en 2012 et 320 M en 2013. Et le COM prévoit 350 M€ en 2014 et 360 M€ en 2015...

En réalité, il va manquer plus de 100 M€ de recettes publicitaires et comme l'Etat a réduit à 115 M€ la dotation de compensation, on peut s'attendre à ce qu'il la supprime complètement... Il manquerait donc plus de 200 M€ supplémentaires.

La question du rétablissement de la publicité en soirée est plus que jamais d'actualité car on sait bien que c'est son absence qui plombe les performances en journée, les régies concurrentes (TF1 et M6) n'hésitant pas à casser les prix pour mieux valoriser les écrans en soirée.

Le PDG évoque la piste de l'élargissement de l'assiette de la redevance, comme en Allemagne, mais sans grande conviction dans le contexte actuel de restriction budgétaire.

Côté accord collectif, la direction a chiffré sa mise en place à 40 M d'euros (notamment 1,6 M pour la transposition des journalistes, 8,2 M pour celle des PTA, 12,1 M pour l'harmonisation, 15 M pour les dispositions sur le temps de travail)

Emploi

La tendance à fin 2013 qui se poursuit en début 2014 est la diminution globale des effectifs avec une augmentation des permanents, qui ne compense pas – de loin – la réduction bien plus importante des non permanents. Surtout si l'on considère qu'un ETP non permanent c'est 260 jours de travail potentialisé par an alors qu'un ETP permanent c'est environ 188 jours. Sur cette base, les non permanents représenteraient environ 14% des ETP moyens.

Cette diminution touche les régions de France 3, les Outremer, les fonctions administratives, l'information, la fabrication. Entre 2012 et 2013, France télévisions a perdu 370 ETP (10 120 ETP à fin 2013). Si l'on y ajoute le PDV, ce sont plus de 700 postes qui auront disparu fin 2015.

M. Papet a décidé de rouvrir les négociations sur les non permanents. Trois voies sont ouvertes selon lui : le comblement des postes vacants, au fil de l'eau, par des CDD, la permanentisation d'un certain nombre de non permanents et la cessation d'activité indemnisée (une sorte de plan social pour précaires)... Les élus y ajoutent évidemment les requalifications pour motifs juridiques, dans lesquelles elle est engagée auprès de centaines de précaires (300 dossiers prud'homaux).

Sur les temps partiels, M.Papet affirme qu'il n'y a aucune consigne au plan national pour réduire le choix du temps partiel. Sur l'augmentation de la charge de travail, une mission est en cours pour analyser les RPS dans le cadre des évolutions en cours et du PDV. Enfin M.Papet avance qu'on peut aussi revoir la façon dont on travaille, voire abandonner certaines tâches.

PDV

Le plan de départs volontaires (PDV) a été validé par la DIRECCTE le 21 mai et il est mis en œuvre. C'est René Siacci, ex directeur des rédactions des Outremer 1ère, qui est chargé de ce chantier.

Les salariés ont jusqu'au 30 juin pour se porter candidats à un départ à la retraite et jusqu'au 30 septembre pour un reclassement externe. La commission de suivi se

réunira le 18 juin. Plus de 200 contacts ont déjà été pris, 85% pour des départs à la retraite.

Un recours en annulation devant le tribunal administratif a été déposé par 3 syndicats. P. Papet informe qu'en cas de "succès" de ce recours, les salariés ayant quitté l'entreprise pourraient être réintégrés et que ceux qui pourraient avoir prévu de partir ne le pourraient plus. Pas évident à assumer pour les auteurs du recours.

Par ailleurs M.Papet affirme que ce plan est un plan autonome, ce qui représente une garantie qu'il n'y en aura pas d'autre jusqu'au 31 décembre 2015.

L'ordre de candidature au départ est celui du courrier officiel en recommandé. Dès que la demande est partie, pas de rétractation sauf cas de force majeure. De plus, dès que les démarches ont abouti et que les conditions sont réunies, le salarié quitte l'entreprise, sauf raison de service impérative. Le délai est en moyenne de 4 mois.

Important à savoir. Le départ en retraite est prioritaire, en tenant compte de la possibilité de rachat de trimestres du régime général et du régime complémentaire.

Pour ce qui concerne les cadres dirigeants, un point sera fait dans la commission de suivi.

Pour les candidats à un reclassement externe, l'antenne d'accompagnement est désormais en place, joignable par un numéro vert. C'est le cabinet Var Conseil (une filiale du groupe Randstad) qui a été choisi.

Info 2015

MM. Thuillier, Brusini et Cathala sont venus présenter le projet Info 2015 ainsi qu'une "charte de l'information" de France télévisions. Un projet bien avancé sur lequel la direction dit travailler depuis décembre 2012 et pour lequel les élus se voient remettre un document en séance.

Le maître mot est **la rédaction unique** de France télévisions regroupant les actuelles rédactions de France 2, la rédaction nationale de France 3, les magazines de l'info et la rédaction numérique, et visant à alimenter l'ensemble des éditions sur tous les supports. Un périmètre de 1000 salariés. "*On peut appeler ça fusion si vous voulez*", lâche M.Thuillier comme d'habitude sûr de son fait et qui justifie son projet par la trop grande ressemblance (sic) des journaux de France 2 et de France 3. Logique peu paradoxale selon les élus.

La direction souhaite répondre à la "crise de défiance" que connaissent les médias. Elle a donc rédigé une nouvelle "charte de l'information" confiée à Hervé Brusini qui parle de "contrat de confiance", de "valeurs cardinales du service public".

Beaucoup de phrases ronflantes pour un projet de suppression d'une rédaction nationale, celle de France 3, un plan d'économie drastique, une hyper centralisation éditoriale et donc un risque évident pour le pluralisme et la démocratie.

Les élus ont renvoyé à la commission économique l'approfondissement de la question, entre autres sur tous les aspects économiques, sociaux et organisationnels.

Horizon 2015

Après un point au CCE d'avril 2014, et une commission Outre-Mer 1ère, un nouveau point d'information était à l'ordre du jour à la demande des élus CGT.

Les bases du projet ont été définies au moment de la convention des 1ères qui s'est tenue du 3 au 7 juin 2013. Pour relever les trois défis de ce projet (éditorial, convergence des médias et défis économiques), 20 chantiers ont été identifiés et 14 d'entre eux ont démarré en 2013.

Les nouveaux défis de ce projet Horizon 2015 ne sont que la continuité des actions et réflexions engagées depuis 2010, date du lancement de la TNT et des chaînes 1ères de plein exercice. Les exigences et les efforts étaient déjà largement sollicités sans moyen supplémentaire et aujourd'hui ce projet arrive dans un contexte particulier de financements en baisse, d'ETP en diminution et de postes supprimés dans le cadre du PDV...

Les élus ont demandé à la direction que ce projet soit mis à l'ordre du jour des CE des 9 stations ultramarines, et qu'un point soit fait sur les chantiers réalisés, en cours et à venir.

Ka Sat

Sans aucune consultation des instances, la direction a commencé à déployer des VRC (véhicules de reportage connectés) dans l'ensemble des régions de France 3.

Finalement, l'opiniâtreté des élus du CCE et une action en justice du CE du pôle Nord-Ouest l'ont rappelée à ses devoirs : le CCE, l'IC-CHSCT et les différents CHSCT du réseau de France 3 seront consultés sur l'introduction de cette nouvelle technologie qui – sur le papier du moins – permet d'envoyer des images en mode fichier et de faire du « stand up » (un journaliste en direct), par internet, via le satellite KA-SAT.

La direction présente cet outil comme un complément aux DSNG, susceptible d'équiper en priorité les BIP et les locales et ose affirmer qu'il n'aurait pas d'impact sur l'emploi et sur les cœurs de métier.

Ce n'est pas l'avis des élus. L'outil, embarqué sur un Dacia Duster sera manipulé par les JRI, qui verront donc le temps dévolu à leur cœur de métier amputé pour effectuer des tâches techniques. Les OPS, vidéo et autres opérateurs DSNG, risquent de plus en plus de se voir privés de sortie et de l'exercice de leurs savoir-faire.

De plus l'outil, mal pensé, utilise des matériels low cost et peu ergonomiques (caméscope grand public JVC qui sert aussi de magnétoscope, roue de secours coincée sous la baie technique donc inaccessible, absence de vérins, problèmes d'habilitation électrique, etc.)

Une fois saisie, l'IC-CHSCT va devoir lancer une expertise pour évaluer les conséquences d'un tel outil dont la direction veut acquérir au moins une vingtaine d'unités d'ici la fin 2015.

Formation professionnelle

Un plan de formation 2013 en retrait financièrement, en diminution du point de vue du nombre d'heures de stages, mais en augmentation du point de vue du nombre de stagiaires.

Il laisse apparaître un gros travail des services formation, notamment pour récupérer des financements complémentaires (périodes de professionnalisation) et équilibrer les budgets entre les différents établissements.

Mais sur le terrain, la situation est toujours difficile, surtout en outremer. Les entretiens de formation sont tenus de manière très inégale selon les services et l'attribution des formations reste opaque à certains endroits.

En cette période de restrictions budgétaires, les chefs de services se montrent frileux à engager des dépenses de formation. Est-ce un effet part variable ?

Par ailleurs le plan de formation préfigure une politique d'entreprise à laquelle les salariés ne souscrivent pas forcément, par exemple en matière de polyvalence, de respect des métiers, d'économies d'échelles en matière journalistique ou administrative susceptible de dégrader les conditions de travail et la qualité des antennes.

Diversité

Un point d'information sur la promotion de la diversité à FTV. L'entreprise a obtenu en mars dernier le label AFNOR qui l'oblige à engager une véritable politique de lutte contre les discriminations. Un audit annuel sera effectué par l'AFNOR (en mars 2015 et mars 2016 puis 2018) et en cas d'absence d'amélioration, FTV pourrait perdre le label.

La prise de conscience sur ce sujet important n'en est qu'à ses débuts. Comment faire en sorte que FTV ressemble à la société réelle? Quelle politique élaborer et quelles actions mettre en œuvre, surtout dans une entreprise qui est "en plafond d'emploi"?

La direction affirme que la diversité progresse sur les antennes. France Ô sous-titres ses programmes. 900 cadres ont été formés sur 2 jours au management de la diversité. Le taux d'entretiens pour les seniors et l'embauche de jeunes alternants devraient faire reculer les discriminations à l'âge.

Le dispositif Allô Discrim existe en France depuis 4 ans dans une vingtaine de grandes entreprises (Orange, GDF Suez, TF1, Radio France, etc.) et concerne 400 000 salariés. Il s'agit de faire identifier les cas de discriminations par des juristes indépendants afin de les traiter. Rappelons que pour qu'une inégalité de traitement soit reconnue comme une discrimination il faut qu'elle entre dans un des 20 critères reconnus par la Loi.

51 dossiers ont été ouverts par Allô Discrim, soit 2,5 en moyenne par mois. 40% des cas ont été réglés par quelques courriers à la direction. 30% ont obtenu des réponses négatives motivées, c'est à dire non considérées comme de la discrimination. Pour les élus, ce résultat semble bien maigre au regard du nombre de cas dont ils sont informés.

La commission lutte contre les discriminations du CE PNE se réunira lundi prochain à Amiens pour faire un point sur la politique diversité dans le Pôle.

Bilan handicap 2013

Martine Boucher présente le bilan handicap 2013. FTV compte 477 travailleurs handicapés pour une obligation légale de 566. Le taux d'emploi est de 4,45% (il était de 4,12% en 2012), un léger mieux même si on est encore loin des 6% fixés par la Loi. 23% de l'obligation est donc compensé par une contribution interne.

La direction se dit inquiète de l'âge des travailleurs handicapés (50 handicapés ont plus de 60 ans) et du nombre de reconnaissances de qualité de travailleurs handicapés (40 RQTH) arrivant à terme en 2014. Il y a donc un risque de perte d'unités bénéficiaires.

L'essentiel de la dépense est consacré au maintien dans l'emploi, à l'analyse ergonomique, à l'aménagement du poste de travail, au bilan de compétence et à l'accessibilité.

La direction veut favoriser le recours au secteur protégé (espaces verts, recyclage des équipements en fin de vie, restauration plateaux repas) et s'appuyer sur l'alternance.

Le nombre de stagiaires accueillis (6 en 2013) est très insuffisant et la pyramide des âges des travailleurs handicapés est très défavorable.

P. Papet rappelle que le gel des recrutements ne s'applique pas aux travailleurs handicapés, ce qui revient à donner une sorte de "bonus" sur les effectifs aux directions concernées.

Base de donnée économique et sociale

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé la "base de données économiques et sociales" (BDES).

Il s'agit d'un ensemble d'informations concernant les orientations stratégiques de l'entreprise et d'informations portant sur 8 grands thèmes RH et financiers et 26 sous thèmes intéressant les élus et mandatés.

Ces informations seront mises en ligne dans Intranet dans un espace dédié, d'abord pour les élus du CCE et DSC, puis d'ici la rentrée de septembre aux membres des CE, CHSCT et DS d'établissements.

Les 8 thèmes portent sur les investissements, les fonds propres et endettements, les rémunérations, les activités sociales et culturelles, les aides financières, la sous-traitance, les fusions acquisitions.

Ces informations tirées des différents documents existants (bilan social, situation de l'emploi, rapport égalité hommes/femmes, rapport de gestion, compte de résultat, etc.) seront mis à jour périodiquement.

Les élus ont déploré le caractère très insuffisant de ces informations, qui ne représentent qu'une compilation de l'existant. Dans la mesure où la BDES sera couplée à une consultation des élus sur les orientations stratégiques de l'entreprise, ces derniers réclament des éléments prospectifs sur le marché, la stratégie et le pilotage de l'entreprise. La direction semble favorable à l'ouverture d'une négociation pour faire évoluer cet outil.

Journée de solidarité pour les journalistes

La journée de solidarité instituée par Raffarin après la tragédie de l'été 2003 vise à financer l'autonomie des personnes âgées. Initialement prévue le lundi de Pentecôte, elle s'est traduite par un jour supplémentaire travaillé dans l'année dans l'accord du 28 mai 2013.

Pour ce qui concerne les journalistes au décompte horaire, l'accord n'a rien prévu.

Plutôt que de négocier ce point sous forme d'un avenant à l'accord collectif, la direction a tenté de faire entériner sa décision unilatérale par les élus du CCE.

Les élus ont refusé de se prêter à ce contournement des organisations syndicales et demandé le renvoi de ce point à la négociation collective.

Outils de la convergence, papyrhus, monkiosque

La direction fait le point sur les évolutions de l'architecture du SIRH (système d'information ressources humaines) de 2010 à 2014.

L'intégration s'est faite progressivement en partant des petites entités France 4, France 5, FTV SA en 2011, puis France 2 en 2012, RFO en 2013 et la finalisation en janvier 2014.

Les différents accords ont été intégrés, les journalistes (2012), les PTA (2013) puis la couverture sociale et le temps de travail (2014).

Les nouveaux outils pour la fonction RH ont été progressivement déployés. Les organigrammes, le suivi des grévistes (sic !), la gestion des postes Orphée (2012), l'outil de gestion des accidents du travail et des risques professionnels (2013), gestion UFTV, entretiens part variable, MonKiosque (2014).

Concernant Mon Kiosque Temps de travail, il a été précisé que ce sont les DRH locaux qui pilotaient le planning de déploiement. L'outil est en place avec la liste des collaborateurs concernés. Il ne reste plus aux directions locales, dans chaque établissement, chaque antenne, chaque site, qu'à déterminer qui est valideur et la liste des délégataires. Mais les formulaires papier resteront en place en parallèle.

La laborieuse harmonisation sociale pour les salariés de France télévisions est loin d'être achevée, d'autant plus que le logiciel PapyRHus est bien loin d'être stabilisé. Par ailleurs, il semblerait que de nombreux « bugs » soient dus à une interprétation volontairement défavorable de l'accord collectif.